

fait plus encore ; il a voulu, à cette heure, il persiste à vouloir banaliser l'enseignement religieux des écoles primaires, et, avant même que la loi n'ait été votée, il a consacré cet outrage à Dieu et à la religion, il a proscripit par ses règlements tout exercice de piété ; il a toléré que les crucifix fussent arrachés des salles de classe, que les ouvrages animés du souffre chrétien fussent enlevés aux élèves ; il a fait disparaître l'histoire sainte du programme des lycées et l'a remplacé, pour l'éducation des enfants de huit à onze ans, par des biographies comme celles de M. de Voltaire et de Mirabeau. Voilà quelques-uns des hauts faits par lesquels M. Jules Ferry s'est signalé comme ministre de l'instruction publique et comme président du conseil ; et il ose dire qu'il s'est « nettement » séparé de la politique antireligieuse ! Qu'aurait-il fait autre chose s'il avait pratiqué cette politique et si, loin de la répudier, il avait eu pour ambition d'en assurer le triomphe ? A l'approche du renouvellement de la Chambre des députés, nous comprenons qu'il hésite à se montrer tel qu'il a été et tel qu'il est ; nous comprenons que, devant les électeurs, il veut se refaire, au point de vue religieux, une sorte de virginité. Mais ces paroles d'aujourd'hui ne feront pas oublier ses actes d'hier. Dans quelques semaines, au moment de déposer leur suffrage dans l'urne du scrutin, les pères de famille se souviendront que la politique anticléricale, mais une politique antireligieuse, la plus hostile aux croyances et aux institutions chrétiennes qui ait régné en France depuis les mauvais jours de la Révolution.

LETTRE DE PARIS

(de notre correspondant particulier)

Paris, le 23 juin 1881.

Le Conseil d'Etat a terminé l'élaboration du règlement qui détermine les attributions municipales de la préfecture de la Seine. Ce règlement a été transmis par M. Constans au président de la commission de réorganisation de la préfecture de police, qui va pouvoir continuer ses travaux.

Le conseil des ministres est, de ce côté, unanime pour vouloir que cette réorganisation soit soumise à la Chambre aussitôt après le vote du budget, et malgré les difficultés de toute sorte soulevées par la députation de Paris, il ne désespère pas d'y parvenir. C'est, du reste, pour tous les esprits non prévenus, une affaire excessivement simple à régler que celle destinée à faire rentrer dans le budget de l'Etat faisant la part des attributions de la ville de Paris, la tâche de la commission se borne à la pure fixation d'un chiffre budgétaire.

M. Constans a été néanmoins à ce qu'on multiplie les incidents pour empêcher le vote de la Chambre. L'on annonce, par exemple, une protestation du conseil municipal contre le projet de loi, et le Conseil d'Etat faisant la part des attributions de la ville de Paris, la tâche de la commission se borne à la pure fixation d'un chiffre budgétaire.

M. Constans a été néanmoins à ce qu'on multiplie les incidents pour empêcher le vote de la Chambre. L'on annonce, par exemple, une protestation du conseil municipal contre le projet de loi, et le Conseil d'Etat faisant la part des attributions de la ville de Paris, la tâche de la commission se borne à la pure fixation d'un chiffre budgétaire.

les modifications que le Sénat aurait fait subir à nos lois de finances.

C'est dit-on, M. Spuller, et non M. Gambetta, qui parlera demain au Sénat de ces modifications. Versailles pour l'anniversaire du général Hoche.

L'empire italien est-il fait, n'est-il pas fait ? C'est la grande préoccupation de la spéculation, dont une partie tient pour l'affirmative, tandis que l'autre partie, pour la négative. Les premiers signes de la crise est la vente de nouvelles obligations italiennes faite par une de nos grandes maisons, vente qui impliquerait non seulement l'accord du gouvernement du roi Humbert avec un groupe de banquiers, mais encore l'abandon de l'émission sur la place de Paris. Les seconds considèrent l'accord avec les banquiers comme aussi prématuré que l'autorisation, et, en somme, c'est leur avis qui l'a emporté à la Bourse d'aujourd'hui, où l'Italien, en pleine réaction, est tombé de 94 50 à 94 35.

Le marché, du reste, a été éprouvé, dès son début, par de nombreuses ventes faites en vue de la chute des reports à la liquidation. Ce qui prouve, au surplus, que la faiblesse est toute locale, c'est la hausse des Consolidés et la fermeté des places allemandes.

SÉNAT

(Service télégraphique particulier)

Séance du 23 juin
PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE RAMBON

LA SÉANCE

Le Sénat entre en séance à 2 heures 1/2.

ELECTION D'UN SÉNATEUR INAMOVIBLE

L'ordre du jour appelle le scrutin pour l'élection d'un sénateur inamovible, en remplacement de M. LEBLANC.

Le scrutin restera ouvert jusqu'à 4 heures.

LES BREVETS D'INVENTION

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant dérogation aux dispositions de l'article 31, paragraphe 3, de la loi du 11 juillet 1844 sur les brevets d'invention, à l'occasion de l'exposition internationale d'électricité, tenue à Paris en 1881.

ELECTION D'UN SÉNATEUR

A 4 heures, on procède au renouvellement des votes des sénateurs dans le scrutin pour la nomination d'un sénateur inamovible.

Voici le résultat du scrutin :
MM. Deschanel 113
Vacherot 113
Dury-Lapommeraye 113

INTERPELLATION DE M. DE GAVARDIE

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. de Gavardie sur le maintien d'un instituteur, d'un maire, etc.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Service télégraphique particulier)

Séance du 23 juin 1881.
PRÉSIDENCE DE M. GAMBETTA

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

M. JACQUES présente quelques observations au sujet du service de l'Algérie, qu'il rattache à la métropole.

LA FERMETURE DU COLLEGE DE VANNES

M. DE BAUDRY D'ASSON retire son interpellation au sujet de la fermeture du collège de Vannes, à la suite des paroles indignées de ses amis du Sénat auxquelles il s'associe.

LES RECOLTES EN ALGÉRIE

La Chambre aborde la discussion du projet de loi ayant pour objet d'ouvrir au budget de l'Algérie des crédits supplémentaires de 2 millions de francs, destinés à venir en aide aux populations de l'Algérie dévastées par les récentes récoltes.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

Le Progrès du Nord publie ce matin une note ainsi conçue :

« Les contribuables de Roubaix. — Nos sommes en mesure d'être payés et de prévenir de nouveaux excès, les propositions qui doivent avoir lieu, dimanche prochain, dans toutes les paroisses de Roubaix, se feront purement et simplement dans l'intérieur des paroisses. »

« Au moment où écrivait le Progrès du Nord, rien n'était décidé ; aucun arrêté d'interdiction n'a encore été publié à l'heure présente, mais nos renseignements nous font craindre, de la part des dépositaires de la coterie, cet acte d'inégalité. »

Si cependant nous nous trompons, et si nos administrateurs refusent de courir le front devant les dévoués du 19 juin, — ce dont tous les gens de cœur se féliciteront — les catholiques et les partisans de la liberté religieuse savent quel devoir étroit leur incombera dimanche prochain ; ils seront aux processions des diverses paroisses, plus nombreux encore que la semaine dernière ; leur présence suffira et ils pourront désigner toutes les provocations, s'il s'en produit.

Le maire nous communique l'avis suivant relatif à la mise en recouvrement du rôle des rétributions à percevoir pour la vérification des poids, mesures et instruments de pesage dans la ville de Roubaix, canton pour l'année 1881 :

« Le maître de la ville de Roubaix donne avis que le rôle, revêtu des formalités prescrites par la loi, est en recouvrement à partir de ce jour. »

Les rétributions pour la vérification des poids, mesures et instruments de pesage sont exigibles dans la quinzaine de la publication du rôle. La mesure résultant de cette compression est heureusement sans gravité.

On a arrêté, hier, un marchand de beurre de la rue de l'Industrie, Eugène T..., pour avoir brié les carreaux de la maison habitée par sa belle-mère. T... a singulièrement compliqué son cas, en conduisant de force sa belle-mère chez le commissaire de police d'arrondissement et là, en lui portant un violent coup de pied dans le... dos.

Un tourneur en bois, originaire du grand-duché de Nassau, a été arrêté, hier, à Roubaix pour mendicité et vagabondage. Cet individu nommé Kroner, sera dirigé demain sur la maison d'arrêt de Lille.

Nous avons annoncé, il y a quelques jours, qu'un horloger de la rue de France venait de disparaître en emportant une montre de sa montre appartenant à un boucher de ses voisins.

Une nouvelle plainte vient d'être déposée contre le même individu par une jeune fille, Mlle Maria B..., qui lui avait aussi donné à réparer une montre qu'elle reverra jamais plus.

Un charbon enflammé est tombé, hier, rue Laine, d'un rechaud placé sur un toit par de couvreurs et a communiqué le feu à la hache d'une voiture qui passait en ce moment.

Le feu a été promptement éteint et le montant des dégâts a été remboursé au conducteur de la voiture.

Avant-hier, un chien soupçonné d'hydrophobie a été abattu, à Lannoy, après avoir mordu cinq ou six de ses congénères. L'autopsie faite par M. Chéus, vétérinaire, a démontré que cet animal était atteint de la rage. Tous les chiens mordus ou touchés ont été abattus aussitôt.

Le tribunal correctionnel de Lille a condamné hier, à deux mois de prison, un jeune homme, nommé Verbeck, récemment arrêté à Roubaix pour avoir battu un cheval appartenant à un cultivateur, en pleine rue, un jeune homme contre lequel il nourrissait de la rancune.

La semaine aura été mauvaise pour la Compagnie des Tramways du département du Nord. Après les divers accidents, dont nous avons déjà parlé, nous avons aujourd'hui à signaler un qui est produit, ce matin, dans la rue de Laine. Une charrette, appartenant à M. Emile Wallerand, qui de Watteolos, a été tamponnée. Le cheval a été légèrement blessé et l'un des brancards de la voiture cassé.

Des malfaiteurs se sont introduits l'avant-dernière nuit, dans la buvette de l'école de natation et y ont pris dix litres de liqueurs, des gâteaux et du tabac. La police est à leur recherche.

La peine de mort à laquelle Dobbelaers, l'assassin des dames Watrine, a été condamné vient d'être commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

Depuis quelques jours, il s'est vendu dans nos environs notamment à Hem, Annapes, un assez grand nombre de champs de lin On a traité de 130 à 140 fr. le cent de terre (35 ares 28 c.), ce qui donne une moyenne de 13 à 1400 fr. l'hect. On sait dit le Propagateur que les lins sont très beaux cette année, et l'on espère que rien ne viendra compromettre la récolte.

La nommée Emma Fl... qui a été arrêtée mardi, à Lille sous l'inculpation de complicité de vol, a été découverte de la façon la plus inattendue.

Jean E..., depuis son arrestation, avait imaginé de correspondre avec sa maîtresse ; il jetait ses lettres par dessus les murs de la prison de Lille, et bien probablement un ami complaisant s'occupait de les faire parvenir à leur adresse.

Or, ces jours derniers, un agent de la sûreté, en passant près de la prison, ramassa un papier qui n'était autre qu'un message d'E... à sa maîtresse.

L'adresse, les preuves de la culpabilité, tout s'y trouvait, et Emma Fl... fut arrêtée.

Avant-hier, vers minuit, un lancier belge en permission à Lille, entra dans un estaminet au coin de la rue de Philadelphie, près la rue Montury, le soldat n'avait pas de monnaie, il avait un seul billet de cent francs, il prit une choppe et paya avec ledit billet.

La cabaretière, qui n'a pas l'habitude d'être payée en monnaie de cette espèce, ne possédait pas un sou comptant. Asses d'argent pour rendre au militaire, elle alla chez plusieurs voisins pour changer le fameux billet, mais partout en lui fit remarquer qu'il était faux.

La cabaretière revint donc et dit au militaire que le billet n'avait aucune valeur. Le soldat, qui le savait parfaitement,

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

Le Progrès du Nord publie ce matin une note ainsi conçue :

« Les contribuables de Roubaix. — Nos sommes en mesure d'être payés et de prévenir de nouveaux excès, les propositions qui doivent avoir lieu, dimanche prochain, dans toutes les paroisses de Roubaix, se feront purement et simplement dans l'intérieur des paroisses. »

« Au moment où écrivait le Progrès du Nord, rien n'était décidé ; aucun arrêté d'interdiction n'a encore été publié à l'heure présente, mais nos renseignements nous font craindre, de la part des dépositaires de la coterie, cet acte d'inégalité. »

Si cependant nous nous trompons, et si nos administrateurs refusent de courir le front devant les dévoués du 19 juin, — ce dont tous les gens de cœur se féliciteront — les catholiques et les partisans de la liberté religieuse savent quel devoir étroit leur incombera dimanche prochain ; ils seront aux processions des diverses paroisses, plus nombreux encore que la semaine dernière ; leur présence suffira et ils pourront désigner toutes les provocations, s'il s'en produit.

Le maire nous communique l'avis suivant relatif à la mise en recouvrement du rôle des rétributions à percevoir pour la vérification des poids, mesures et instruments de pesage dans la ville de Roubaix, canton pour l'année 1881 :

« Le maître de la ville de Roubaix donne avis que le rôle, revêtu des formalités prescrites par la loi, est en recouvrement à partir de ce jour. »

Les rétributions pour la vérification des poids, mesures et instruments de pesage sont exigibles dans la quinzaine de la publication du rôle. La mesure résultant de cette compression est heureusement sans gravité.

On a arrêté, hier, un marchand de beurre de la rue de l'Industrie, Eugène T..., pour avoir brié les carreaux de la maison habitée par sa belle-mère. T... a singulièrement compliqué son cas, en conduisant de force sa belle-mère chez le commissaire de police d'arrondissement et là, en lui portant un violent coup de pied dans le... dos.

Un tourneur en bois, originaire du grand-duché de Nassau, a été arrêté, hier, à Roubaix pour mendicité et vagabondage. Cet individu nommé Kroner, sera dirigé demain sur la maison d'arrêt de Lille.

Nous avons annoncé, il y a quelques jours, qu'un horloger de la rue de France venait de disparaître en emportant une montre de sa montre appartenant à un boucher de ses voisins.

Une nouvelle plainte vient d'être déposée contre le même individu par une jeune fille, Mlle Maria B..., qui lui avait aussi donné à réparer une montre qu'elle reverra jamais plus.

Un charbon enflammé est tombé, hier, rue Laine, d'un rechaud placé sur un toit par de couvreurs et a communiqué le feu à la hache d'une voiture qui passait en ce moment.

Le feu a été promptement éteint et le montant des dégâts a été remboursé au conducteur de la voiture.

Avant-hier, un chien soupçonné d'hydrophobie a été abattu, à Lannoy, après avoir mordu cinq ou six de ses congénères. L'autopsie faite par M. Chéus, vétérinaire, a démontré que cet animal était atteint de la rage. Tous les chiens mordus ou touchés ont été abattus aussitôt.

Le tribunal correctionnel de Lille a condamné hier, à deux mois de prison, un jeune homme, nommé Verbeck, récemment arrêté à Roubaix pour avoir battu un cheval appartenant à un cultivateur, en pleine rue, un jeune homme contre lequel il nourrissait de la rancune.

La semaine aura été mauvaise pour la Compagnie des Tramways du département du Nord. Après les divers accidents, dont nous avons déjà parlé, nous avons aujourd'hui à signaler un qui est produit, ce matin, dans la rue de Laine. Une charrette, appartenant à M. Emile Wallerand, qui de Watteolos, a été tamponnée. Le cheval a été légèrement blessé et l'un des brancards de la voiture cassé.

Des malfaiteurs se sont introduits l'avant-dernière nuit, dans la buvette de l'école de natation et y ont pris dix litres de liqueurs, des gâteaux et du tabac. La police est à leur recherche.

La peine de mort à laquelle Dobbelaers, l'assassin des dames Watrine, a été condamné vient d'être commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

Depuis quelques jours, il s'est vendu dans nos environs notamment à Hem, Annapes, un assez grand nombre de champs de lin On a traité de 130 à 140 fr. le cent de terre (35 ares 28 c.), ce qui donne une moyenne de 13 à 1400 fr. l'hect. On sait dit le Propagateur que les lins sont très beaux cette année, et l'on espère que rien ne viendra compromettre la récolte.

La nommée Emma Fl... qui a été arrêtée mardi, à Lille sous l'inculpation de complicité de vol, a été découverte de la façon la plus inattendue.

Jean E..., depuis son arrestation, avait imaginé de correspondre avec sa maîtresse ; il jetait ses lettres par dessus les murs de la prison de Lille, et bien probablement un ami complaisant s'occupait de les faire parvenir à leur adresse.

Or, ces jours derniers, un agent de la sûreté, en passant près de la prison, ramassa un papier qui n'était autre qu'un message d'E... à sa maîtresse.

L'adresse, les preuves de la culpabilité, tout s'y trouvait, et Emma Fl... fut arrêtée.

Avant-hier, vers minuit, un lancier belge en permission à Lille, entra dans un estaminet au coin de la rue de Philadelphie, près la rue Montury, le soldat n'avait pas de monnaie, il avait un seul billet de cent francs, il prit une choppe et paya avec ledit billet.

La cabaretière, qui n'a pas l'habitude d'être payée en monnaie de cette espèce, ne possédait pas un sou comptant. Asses d'argent pour rendre au militaire, elle alla chez plusieurs voisins pour changer le fameux billet, mais partout en lui fit remarquer qu'il était faux.

La cabaretière revint donc et dit au militaire que le billet n'avait aucune valeur. Le soldat, qui le savait parfaitement,

NOUVELLES MILITAIRES

Ce que coûte l'expédition de Tunisie.

Le ministre de la guerre vient de déposer sur le bureau de la Chambre, en son nom et au nom des ministres de la marine et des finances, une demande de crédit de 14,228,000 fr. pour couvrir les frais de l'expédition de Tunisie du 1er août 1879 à ce jour. On voit que le total ne dépassera pas 20 millions.

Ce projet a été renvoyé à la commission du budget. M. Amédée Le Faure a été chargé de faire le rapport. Il sera lu aujourd'hui, à une heure, et demie, à la commission, et déposé au cours de la séance de ce jour sur le bureau de la Chambre.

En même temps, le ministre a déposé un projet de loi relatif à des décorations à attribuer aux troupes qui opèrent en Tunisie. Ce projet comprend 2 croix de grands-officiers, 5 de commandeurs, 23 d'officiers et 80 de chevaliers.

Le projet a été renvoyé à la commission du budget. M. Amédée Le Faure a été chargé de faire le rapport. Il sera lu aujourd'hui, à une heure, et demie, à la commission, et déposé au cours de la séance de ce jour sur le bureau de la Chambre.

En même temps, le ministre a déposé un projet de loi relatif à des décorations à attribuer aux troupes qui opèrent en Tunisie. Ce projet comprend 2 croix de grands-officiers, 5 de commandeurs, 23 d'officiers et 80 de chevaliers.

Le projet a été renvoyé à la commission du budget. M. Amédée Le Faure a été chargé de faire le rapport. Il sera lu aujourd'hui, à une heure, et demie, à la commission, et déposé au cours de la séance de ce jour sur le bureau de la Chambre.

En même temps, le ministre a déposé un projet de loi relatif à des décorations à attribuer aux troupes qui opèrent en Tunisie. Ce projet comprend 2 croix de grands-officiers, 5 de commandeurs, 23 d'officiers et 80 de chevaliers.

Le projet a été renvoyé à la commission du budget. M. Amédée Le Faure a été chargé de faire le rapport. Il sera lu aujourd'hui, à une heure, et demie, à la commission, et déposé au cours de la séance de ce jour sur le bureau de la Chambre.

En même temps, le ministre a déposé un projet de loi relatif à des décorations à attribuer aux troupes qui opèrent en Tunisie. Ce projet comprend 2 croix de grands-officiers, 5 de commandeurs, 23 d'officiers et 80 de chevaliers.

Le projet a été renvoyé à la commission du budget. M. Amédée Le Faure a été chargé de faire le rapport. Il sera lu aujourd'hui, à une heure, et demie, à la commission, et déposé au cours de la séance de ce jour sur le bureau de la Chambre.

En même temps, le ministre a déposé un projet de loi relatif à des décorations à attribuer aux troupes qui opèrent en Tunisie. Ce projet comprend 2 croix de grands-officiers, 5 de commandeurs, 23 d'officiers et 80 de chevaliers.

Le projet a été renvoyé à la commission du budget. M. Amédée Le Faure a été chargé de faire le rapport. Il sera lu aujourd'hui, à une heure, et demie, à la commission, et déposé au cours de la séance de ce jour sur le bureau de la Chambre.

En même temps, le ministre a déposé un projet de loi relatif à des décorations à attribuer aux troupes qui opèrent en Tunisie. Ce projet comprend 2 croix de grands-officiers, 5 de commandeurs, 23 d'officiers et 80 de chevaliers.

Le projet a été renvoyé à la commission du budget. M. Amédée Le Faure a été chargé de faire le rapport. Il sera lu aujourd'hui, à une heure, et demie, à la commission, et déposé au cours de la séance de ce jour sur le bureau de la Chambre.

En même temps, le ministre a déposé un projet de loi relatif à des décorations à attribuer aux troupes qui opèrent en Tunisie. Ce projet comprend 2 croix de grands-officiers, 5 de commandeurs, 23 d'officiers et 80 de chevaliers.

Le projet a été renvoyé à la commission du budget. M. Amédée Le Faure a été chargé de faire le rapport. Il sera lu aujourd'hui, à une heure, et demie, à la commission, et déposé au cours de la séance de ce jour sur le bureau de la Chambre.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

Le Progrès du Nord publie ce matin une note ainsi conçue :

« Les contribuables de Roubaix. — Nos sommes en mesure d'être payés et de prévenir de nouveaux excès, les propositions qui doivent avoir lieu, dimanche prochain, dans toutes les paroisses de Roubaix, se feront purement et simplement dans l'intérieur des paroisses. »

« Au moment où écrivait le Progrès du Nord, rien n'était décidé ; aucun arrêté d'interdiction n'a encore été publié à l'heure présente, mais nos renseignements nous font craindre, de la part des dépositaires de la coterie, cet acte d'inégalité. »

Si cependant nous nous trompons, et si nos administrateurs refusent de courir le front devant les dévoués du 19 juin, — ce dont tous les gens de cœur se féliciteront — les catholiques et les partisans de la liberté religieuse savent quel devoir étroit leur incombera dimanche prochain ; ils seront aux processions des diverses paroisses, plus nombreux encore que la semaine dernière ; leur présence suffira et ils pourront désigner toutes les provocations, s'il s'en produit.

Le maire nous communique l'avis suivant relatif à la mise en recouvrement du rôle des rétributions à percevoir pour la vérification des poids, mesures et instruments de pesage dans la ville de Roubaix, canton pour l'année 1881 :

« Le maître de la ville de Roubaix donne avis que le rôle, revêtu des formalités prescrites par la loi, est en recouvrement à partir de ce jour. »

Les rétributions pour la vérification des poids, mesures et instruments de pesage sont exigibles dans la quinzaine de la publication du rôle. La mesure résultant de cette compression est heureusement sans gravité.

On a arrêté, hier, un marchand de beurre de la rue de l'Industrie, Eugène T..., pour avoir brié les carreaux de la maison habitée par sa belle-mère. T... a singulièrement compliqué son cas, en conduisant de force sa belle-mère chez le commissaire de police d'arrondissement et là, en lui portant un violent coup de pied dans le... dos.

Un tourneur en bois, originaire du grand-duché de Nassau, a été arrêté, hier, à Roubaix pour mendicité et vagabondage. Cet individu nommé Kroner, sera dirigé demain sur la maison d'arrêt de Lille.

Nous avons annoncé, il y a quelques jours, qu'un horloger de la rue de France venait de disparaître en emportant une montre de sa montre appartenant à un boucher de ses voisins.

Une nouvelle plainte vient d'être déposée contre le même individu par une jeune fille, Mlle Maria B..., qui lui avait aussi donné à réparer une montre qu'elle reverra jamais plus.

Un charbon enflammé est tombé, hier, rue Laine, d'un rechaud placé sur un toit par de couvreurs et a communiqué le feu à la hache d'une voiture qui passait en ce moment.

Le feu a été promptement éteint et le montant des dégâts a été remboursé au conducteur de la voiture.

Avant-hier, un chien soupçonné d'hydrophobie a été abattu, à Lannoy, après avoir mordu cinq ou six de ses congénères. L'autopsie faite par M. Chéus, vétérinaire, a démontré que cet animal était atteint de la rage. Tous les chiens mordus ou touchés ont été abattus aussitôt.

Le tribunal correctionnel de Lille a condamné hier, à deux mois de prison, un jeune homme, nommé Verbeck, récemment arrêté à Roubaix pour avoir battu un cheval appartenant à un cultivateur, en pleine rue, un jeune homme contre lequel il nourrissait de la rancune.

La semaine aura été mauvaise pour la Compagnie des Tramways du département du Nord. Après les divers accidents, dont nous avons déjà parlé, nous avons aujourd'hui à signaler un qui est produit, ce matin, dans la rue de Laine. Une charrette, appartenant à M. Emile Wallerand, qui de Watteolos, a été tamponnée. Le cheval a été légèrement blessé et l'un des brancards de la voiture cassé.

Des malfaiteurs se sont introduits l'avant-dernière nuit, dans la buvette de l'école de natation et y ont pris dix litres de liqueurs, des gâteaux et du tabac. La police est à leur recherche.

La peine de mort à laquelle Dobbelaers, l'assassin des dames Watrine, a été condamné vient d'être commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

Depuis quelques jours, il s'est vendu dans nos environs notamment à Hem, Annapes, un assez grand nombre de champs de lin On a traité de 130 à 140 fr. le cent de terre (35 ares 28 c.), ce qui donne une moyenne de 13 à 1400 fr. l'hect. On sait dit le Propagateur que les lins sont très beaux cette année, et l'on espère que rien ne viendra compromettre la récolte.

La nommée Emma Fl... qui a été arrêtée mardi, à Lille sous l'inculpation de complicité de vol, a été découverte de la façon la plus inattendue.

Jean E..., depuis son arrestation, avait imaginé de correspondre avec sa maîtresse ; il jetait ses lettres par dessus les murs de la prison de Lille, et bien probablement un ami complaisant s'occupait de les faire parvenir à leur adresse.

Or, ces jours derniers, un agent de la sûreté, en passant près de la prison, ramassa un papier qui n'était autre qu'un message d'E... à sa maîtresse.

L'adresse, les preuves de la culpabilité, tout s'y trouvait, et Emma Fl... fut arrêtée.

Avant-hier, vers minuit, un lancier belge en permission à Lille, entra dans un estaminet au coin de la rue de Philadelphie, près la rue Montury, le soldat n'avait pas de monnaie, il avait un seul billet de cent francs, il prit une choppe et paya avec ledit billet.

La cabaretière, qui n'a pas l'habitude d'être payée en monnaie de cette espèce, ne possédait pas un sou comptant. Asses d'argent pour rendre au militaire, elle alla chez plusieurs voisins pour changer le fameux billet, mais partout en lui fit remarquer qu'il était faux.

La cabaretière revint donc et dit au militaire que le billet n'avait aucune valeur. Le soldat, qui le savait parfaitement,

Le projet a été renvoyé à la commission du budget. M. Amédée Le Faure a été chargé de faire le rapport. Il sera lu aujourd'hui, à une heure, et demie, à la commission, et déposé au cours de la séance de ce jour sur le bureau de la Chambre.

En même temps, le ministre a déposé un projet de loi relatif à des décorations à attribuer aux troupes qui opèrent en Tunisie. Ce projet comprend 2 croix de grands-officiers, 5 de commandeurs, 23 d'officiers et 80 de chevaliers.

Le projet a été renvoyé à la commission du budget. M. Amédée Le Faure a été chargé de faire le rapport. Il sera lu aujourd'hui, à une heure, et demie, à la commission, et déposé au cours de la séance de ce jour sur le bureau de la Chambre.

En même temps, le ministre a déposé un projet de loi relatif à des décorations à attribuer aux troupes qui opèrent en Tunisie. Ce projet comprend 2 croix de grands-officiers, 5 de commandeurs, 23 d'officiers et 80 de chevaliers.

Le projet a été renvoyé à la commission du budget. M. Amédée Le Faure a été chargé de faire le rapport. Il sera lu aujourd'hui, à une heure, et demie, à la commission, et déposé au cours de la séance de ce jour sur le bureau de la Chambre.

En même temps, le ministre a déposé un projet de loi relatif à des décorations à attribuer aux troupes qui opèrent en Tunisie. Ce projet comprend 2 croix de grands-officiers, 5 de commandeurs, 23 d'officiers et 80 de chevaliers.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

Le Progrès du Nord publie ce matin une note ainsi conçue :

« Les contribuables de Roubaix. — Nos sommes en mesure d'être payés et de prévenir de nouveaux excès, les propositions qui doivent avoir lieu, dimanche prochain, dans toutes les paroisses de Roubaix, se feront purement et simplement dans l'intérieur des paroisses. »

« Au moment où écrivait le Progrès du Nord, rien n'était décidé ; aucun arrêté d'interdiction n'a encore été publié à l'heure présente, mais nos renseignements nous font craindre, de la part des dépositaires de la coterie, cet acte d'inégalité. »

Si cependant nous nous trompons, et si nos administrateurs refusent de courir le front devant les dévoués du 19 juin, — ce dont tous les gens de cœur se féliciteront — les catholiques et les partisans de la liberté religieuse savent quel devoir étroit leur incombera dimanche prochain ; ils seront aux processions des diverses paroisses, plus nombreux encore que la semaine dernière ; leur présence suffira et ils pourront désigner toutes les provocations, s'il s'en produit.

Le maire nous communique l'avis suivant relatif à la mise en recouvrement du rôle des rétributions à percevoir pour la vérification des poids, mesures et instruments de pesage dans la ville de Roubaix, canton pour l'année 1881 :

« Le maître de la ville de Roubaix donne avis que le rôle, revêtu des formalités prescrites par la loi, est en recouvrement à partir de ce jour. »